

Nouvelles du Comité central

Séance du Comité central du 29 août 2013

Psychothérapie non médicale – Dans le cadre de la loi sur les professions de la psychologie, une nouvelle ordonnance doit régler l'accès des psychothérapeutes psychologues aux soins de base. La question de savoir qui sera autorisé à prescrire des prestations de psychothérapie et à déposer une demande de prolongation au terme de la 40^e semaine reste cependant ouverte. Le Comité central (CC) s'oppose à une limitation de l'autorisation de prescrire: tous les médecins détenteurs d'un titre de spécialiste reconnu doivent pouvoir prescrire des prestations de psychothérapie. Par ailleurs, le CC est favorable à ce que la demande de prolongation soit déposée directement par les psychologues.

Initiative Médecine de qualité – Dans le cadre de l'offre de prestations de l'Académie suisse pour la qualité en médecine (ASQM), H+ a déposé la proposition suivante: toujours plus d'hôpitaux suisses participent à l'initiative «médecine de qualité» (IQM) centrée sur un système d'évaluation par des pairs («peer-review»). H+ souhaite examiner l'opportunité d'adapter cette approche allemande au contexte helvétique et d'éventuelles alternatives. A cet effet, elle entend confier à l'ASQM l'élaboration d'un concept en ce sens. Le CC approuve la collaboration entre l'ASQM et H+.

Office de conciliation pour les assistantes médicales – Ces dernières années, très peu d'assistantes médicales ont fait appel à l'office de conciliation. L'association suisse alémanique des assistantes médicales (SVA) recense désormais environ 15 cas par an. Le CC a donc accepté de reconduire cette prestation et de partager en deux les coûts avec la SVA.

Organe de coordination eHealth – Lors de la consultation par l'organe de coordination eHealth concernant les formats d'échange pour le carnet de vaccination électronique et la déclaration obligatoire des

résultats de laboratoire, la FMH avait émis différentes critiques. Malheureusement, ses arguments et propositions n'ont été pris en compte que de manière limitée.

Promotion de projets et prix de l'ISFM – L'ISFM a mis sur pied un concours visant à soutenir et à promouvoir des projets innovants dans le domaine de la formation postgraduée. Par ailleurs, il prévoit de décerner un prix aux meilleurs formateurs. Grâce à ces deux projets, il entend contribuer à renforcer la visibilité de la formation postgraduée en Suisse.

Révision de la loi sur les produits thérapeutiques – La FMH a rédigé une prise de position pour faire valoir sa position concernant la révision de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT). Une version brève sera envoyée au Parlement et à la commission chargée de l'examen préalable, et une version longue utilisée à l'interne. Le CC a approuvé les deux versions.

Elections au Conseil de fondation de la PAT-LPP – Le mandat des membres du Conseil de fondation de la PAT-LPP expire au 31 décembre 2013. Un candidat romand a été proposé pour remplacer la Dresse Alexandra Horsch Beyerle. Le CC accepte cette recommandation qui sera communiquée au Conseil de fondation.

Elections au Comité de direction de medisuisse – Sur les six sièges auxquels la FMH a droit au sein du Comité de direction de medisuisse, seuls cinq sont actuellement occupés. Malgré un appel à candidatures, elle n'a reçu aucune proposition pour repourvoir le siège du candidat sortant, le Dr Gion Andreia Uffer. Le CC a donc décidé de suspendre ce dossier jusqu'à ce qu'une candidature soit présentée, et de privilégier des candidatures romandes pour son sixième siège.

Sujets d'actualité du forum



Venez débattre avec nous! Dans la rubrique forum, nous présentons régulièrement des sujets d'actualité politique, économique et scientifique ayant trait au système de santé. Donnez votre avis ou commentez les affirmations de vos confrères. Pour accéder au forum: www.bullmed.ch/forum/